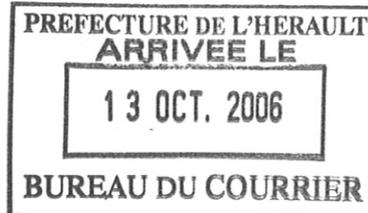




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
 X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
 En exercice : 29  
 Présents : 21  
 Votants : 24  
 Date de la convocation : 3 octobre 2006



N°76

L'an deux mille six et le neuf du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, MM SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme RAMON BOTONNET, M. ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mme ANTOINE.

**PROCURATIONS** : M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN  
 Mme CARRETIER en faveur de Mme DE HULLESSEN  
 Mme PETIT en faveur de M. MORENO

**ABSENTS** : Mme HARO, MM FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR

### COMMUNE DE JUVIGNAC

#### MARCHE A BONS DE COMMANDE AMENAGEMENT VOIRIE COMMUNALE ET DE SES ACCOTEMENTS

#### Rapporteur : Monsieur COMBE

La commune de Juvignac a décidé de lancer un marché à bons de commande selon article 35 I 5° du code des marchés publics « Aménagement voirie communale et de ses accotements » par marché négocié.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 août 2006, et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA MEDITERRANNE avec un montant annuel minimum de 200 000 € H.T. et un maximum annuel de 800 000 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE, à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en préfecture  
 le .....13 OCT.....2006  
 et publication  
 le .....13 OCT.....2006

Le Maire